

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 22.119

L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D’AFFICHAGE

Le 13 juillet 2022

Le 13 juillet 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC
M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Didier SIMONNET
M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 31

M. Raynald RIMBAULT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL ETABLI PAR LA SEMDAS DANS LE CADRE DU MANDAT DE REPRÉSENTATION POUR LE SUIVI DES ÉTUDES ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

RAPPORTEUR : M. LOUX

VOTE : UNANIMITÉ

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Les locaux actuels du Centre Technique Municipal (CTM), localisés avenue de Rochefort, sont situés sur une parcelle de 4 025 m². Le bâtiment fait 2 050 m² d'emprise au sol. Ce site est aujourd'hui obsolète au regard de l'activité et des contraintes associées (douches, sanitaires, réfectoire, ventilation des ateliers de menuiserie et de peinture...).

Il fait également l'objet d'un projet immobilier qui vise à créer 200 logements dont 120 logements locatifs sociaux. Cette opération comprend à la fois la parcelle du Centre Technique Municipal et celles jouxtant le bâtiment, achetées par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine. Un appel à projets est en cours pour cette opération.

Dans ce cadre, la Ville de ROYAN a passé un Mandat de représentation pour assurer le transfert de l'activité du Centre Technique Municipal vers la rue Gilles Personne de Roberval, sur l'ancien site dit « Nicollin », au nom et pour le compte du Maître d'ouvrage, en application du livre IV de la partie 2 du code de la commande publique (articles L2411-1 et s.). Ce mandat a été attribué à la SEMDAS.

En application de l'article 19 du cahier des charges, la SEMDAS transmet le compte rendu annuel de l'activité qui décrit le déroulement de l'opération, principalement en termes financiers. Ce Document est joint à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du compte rendu annuel établi par la SEMDAS dans le cadre du mandat de représentation pour le suivi des études et la réalisation des travaux de construction du Centre Technique Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,

Raynald RIMBAULT

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-119-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

semdas



VILLE DE ROYAN
Construction du Centre Technique Municipal

**Compte Rendu Annuel à la Collectivité
arrêté au 31/12/21**

la Charente
Maritime 

OP 2524-CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE ROYAN

NOTE DE CONJONCTURE

Évènements pour l'année 2021 et début d'année 2022

Suite à une consultation, la Ville de ROYAN a mandaté la SEMDAS le 26/4/21, pour la réalisation de son Centre Technique Municipal pour un montant d'opération de 2.800.000€HT soit 3.360.000€TTC

La Ville, a délibéré le 3/6/21, afin de lancer le concours le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, la composition du Jury et les indemnités de concours.

La consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 01/8/21. Au terme de la phase 1 de cette consultation, 3 candidats ont été admis à concourir. Les équipes retenues par le Jury du Concours sont :

Equipe DEESSE23 Architecture / OTEIS / ZEPHYR / CdLP / CGF ATLANTIQUE / ITAC

Equipe VALLET de MARTINIS / CETAB / GASTEL PAYSAGES / COORPIBAT

Equipe TOCRAULT et DUPUY / THIBAudeau ARCHITECTE / OTCE / LOKAL / E2CT

Le 10 janvier 2022, les 3 candidats ont remis les prestations demandées au Règlement de Concours. Le rapport du comité technique a été présenté aux membres du Jury le 25 janvier 2022. Le Jury a voté à l'unanimité pour le projet de l'Équipe TOCRAULT et DUPUY / THIBAudeau ARCHITECTE / OTCE / LOKAL / E2CT.

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-119-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Après délibération en date du 10/2/22, la négociation a été engagée avec le lauréat. Au terme de cette négociation, le conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'Équipe TOCRAULT et DUPUY / THIBAudeau ARCHITECTE / OTCE / LOKAL / E2CT pour un montant de 322 007.82€HT.

Évènements prévisionnels pour 2022

L'objectif pour l'année 2022, est de réaliser les études APS, APD, PRO-DCE afin de lancer la consultation des entreprises vers le quatrième trimestre. Le Permis de construire doit être déposé avant le 1er juillet 2022.

Compte tenu de l'environnement économique actuel, de l'augmentation du coût des matières premières et des indices de la construction, l'enveloppe globale de l'opération pourrait être amenée à évoluer (montant des travaux et des honoraires associés). A ce stade, le prévisionnel des dépenses n'intègre pas cette augmentation d'enveloppe. Elle sera abordée sans doute à la phase APD.

CRACL 2524- CTM de ROYAN

MANDAT -Réglié en TTC-Arrêté au 31/12/2021



MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-119-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Ligne Intitulé	Tr	TVA	Rem	Bilan		Engagements		2021	2022	2023	2024	2025	Blanc	
				Initial	En cours	Engagé	Resté						Année	Année
REVENUS														
A0 ETUDES ET INDEMNITES DE CON				117 839,51		117 839,51	117 839,51	15 943,23	481 750,33	7 138 307,46	9 453,00	6 624,77	28 526,62	28 526,62
A10 ETUDES ET INDEMNITES DE CON	20,00		✓	13 800,00		13 800,00	14 357,30	580,10					28 526,62	28 526,62
A30 ETUDES SOCIETE	20,00		✓			580,10								
A50 ETUDES PREMIABLES	20,00		✓											
C0 TRAVAUX				13 777,20		13 777,20	13 777,20						2 732 160,00	2 732 160,00
C10 TRAVAUX	20,00		✓	2 732 160,00		2 732 160,00							2 732 160,00	2 732 160,00
C40 TRAVAUX CONCESSIONNAIRES	20,00		✓											
D0 HONORAIRES				327 204,93		327 204,93	327 204,93						77 564,46	404 769,39
D10 PROTECTION SECURITE SANTE	20,00		✓	12 504,00		12 504,00							4 920,00	6 720,00
D20 MATRISE D'OEUVRE	20,00		✓	288 071,00		288 071,00							66 404,46	386 409,39
D30 CONTROLE TECHNIQUE	20,00		✓	24 000,00		24 000,00							5 400,00	11 640,00
D40 HONORAIRES	20,00		✓											
E0 REMUNERATIONS				97 502,23		97 502,23	97 502,23	9 453,00	43 011,00	28 779,00	9 453,00	6 624,77	97 464,00	97 464,00
E10 REMUNERATION DE SUIVI OPER/	20,00		✓	95 500,00		95 500,00	97 502,23	9 453,00	43 011,00	28 779,00	9 453,00	6 624,77	97 464,00	97 464,00
E11 REVISION SUR REMUNERATIONS	20,00		✓	1 884,00		1 884,00								
E20 REMUNERATION DE COMMERCIA	20,00		✓											
F0 AUTRES FRAIS				1 080,00		1 080,00	1 080,00						96 000,00	97 080,00
F10 AUTRES FRAIS	20,00		✓	180 000,00		180 000,00	1 080,00						96 000,00	97 080,00
F10 FRAIS DIVERS	20,00		✓	180 000,00		180 000,00	1 080,00						96 000,00	97 080,00
H0 FRAIS FINANCIERS														
H10 FRAIS FINANCIERS LT (intérêts /err			✓											
H20 FRAIS FINANCIERS SUR CT (avan			✓											
H30 FRAIS FINANCIERS ANNEXES			✓											
Q0 ASSURANCES				12 000,00		12 000,00								
Q10 ASSURANCES	20,00		✓	12 000,00		12 000,00								
RECETTES														
M0 PRODUITS DE GESTION				3 360 000,00		3 360 000,00	3 360 000,00	41 185,23	500 000,00	2 818 814,77			3 360 000,00	3 360 000,00
M10 PRODUIT FINANCIER SUR CT			✓											
M20 PRODUITS AUTRES	20,00		✓											
R0 PREFINANCEMENT MANDAT														
R10 PREFINANCEMENT MANDAT	20,00		✓											
S0 REMBOURSEMENT DU MANDANT				3 360 000,00		3 360 000,00	3 360 000,00	41 185,23	500 000,00	2 818 814,77			3 360 000,00	3 360 000,00
S10 REMBOURSEMENT DU MANDANT	20,00		✓	3 360 000,00		3 360 000,00	3 360 000,00	41 185,23	500 000,00	2 818 814,77			3 360 000,00	3 360 000,00

Intitulé	Date	Titulaire	Montants engagés révisés		Montants réglés		Reste à régler	
			HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
1 DEPENSES			94 116,28	112 939,53	8 896,86	10 676,23	85 219,42	102 263,30
A10 ETUDES ET INDEMNITES DE CONCOURS			483,42	580,10			483,42	580,10
21-08297 Frais participation Jury concours	11/10/2021	02634 BRODEUR JOHN	483,42	580,10			483,42	580,10
A50 ETUDES PREALABLES			11 481,00	13 777,20			11 481,00	13 777,20
MAPA 2021-265 Analyse économique 3 projets concours MOE	22/12/2021	03053 AVRIL ECONOMIE	1 360,00	1 632,00			1 360,00	1 632,00
MAPA 2021-266 Borsage parcelle CI 432	22/12/2021	00858 DEVOLIGE	1 275,00	1 530,00			1 275,00	1 530,00
MAPA 2021-267 Etudes géotechniques G2 AVP + G2 PRO	22/12/2021	02794 COMPETENCE	5 696,00	6 835,20			5 696,00	6 835,20
MAPA 2021-268 Mission ATEX	22/12/2021	03337 ALPES	3 150,00	3 780,00			3 150,00	3 780,00
E10 REMUNERATION DE SUIVI OPERATIONNEL			81 251,86	97 502,23	7 996,86	9 596,23	73 255,00	87 906,00
21-08146 Contrat de mandat	26/04/2021	00232 SEMDAS	81 251,86	97 502,23	7 996,86	9 596,23	73 255,00	87 906,00
F10 FRAIS DIVERS			900,00	1 080,00	900,00	1 080,00		
21-08109 BOAMP - Avis concours MOE	04/08/2021	00184 JOURNAL	900,00	1 080,00	900,00	1 080,00		
2 RECETTES			3 360 000,00	3 360 000,00	41 185,23	41 185,23	3 318 814,77	3 318 814,77
S10 REMBOURSEMENT DU MANDANT			3 360 000,00	3 360 000,00	41 185,23	41 185,23	3 318 814,77	3 318 814,77
21-08177 DF ENGAGEMENT 26-04-2021	26/04/2021	50102 VILLE DE ROYAN	3 360 000,00	3 360 000,00	41 185,23	41 185,23	3 318 814,77	3 318 814,77
SOLDE			3 265 883,72	3 247 060,47	32 288,37	30 509,00	3 233 595,35	3 216 551,47

MISE EN LIGNE LE 21-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220719-DCM22-119-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022